

Issy-les-Moulineaux, le 19 mars 2024

Assurance emprunteur : CNP Assurances annonce la suppression des surprimes et des exclusions liées au cancer du sein pour les personnes ayant surmonté cette maladie

CNP Assurances annonce aujourd'hui une nouvelle initiative visant à faciliter l'accès à l'assurance pour les personnes ayant surmonté un cancer du sein. Elles pourront dorénavant souscrire, dans le cadre d'un projet immobilier ou professionnel, un contrat d'assurance emprunteur sans surprimes ni exclusions, même partielles, sans attendre le délai légal de 5 ans fixé par le droit à l'oubli. Ce contrat est proposé par CNP Assurances, son actionnaire La Banque Postale, le Groupe BPCE, et ses autres partenaires.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Lemoine le 2 mars 2022, les personnes anciennement atteintes d'une pathologie cancéreuse ou d'une hépatite virale C dont le protocole thérapeutique est terminé depuis plus de 5 ans, sans rechute, bénéficient du droit à l'oubli¹. Grâce aux travaux conduits dans le cadre de la convention AERAS, les personnes qui ont été atteintes de certaines formes de cancer du sein peuvent déjà être assurées sans majoration ni limitation de garantie dans des délais plus courts que ceux du droit à l'oubli. Conformément à sa raison d'être et son ambition de protéger le plus grand nombre, CNP Assurances veut aller plus loin que la réglementation en vigueur.

À compter de ce jour, l'assureur, avec l'ensemble de ses partenaires distributeurs dont La Banque Postale, le Groupe BPCE (BPCE Vie, Caisse d'Epargne et Banque Populaire) et BoursoBank, proposeront aux personnes ayant surmonté un cancer du sein, de souscrire à un contrat collectif d'assurance emprunteur immobilier et/ou professionnel sans surprimes ni exclusions, même partielles et ce, dès la fin du protocole thérapeutique actif (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie ...). Celles qui poursuivent un traitement ultérieur d'entretien ou de prévention de la récurrence pourront y avoir accès.

CNP Assurances continue de repousser les limites de l'assurabilité en faisant bénéficier les assurés et les anciens malades du cancer du sein de sa forte capacité de mutualisation et choisit d'assumer la part de risque persistante pour les assurés.

Cette annonce s'inscrit dans la continuité des actions de CNP Assurances en faveur d'une société inclusive : CNP Assurances a, de plus, maintenu ses tarifs sans augmentation à la suite de la suppression du questionnaire de santé mise en place par la Loi Lemoine. CNP Assurances a d'autre part supprimé les surprimes de niveau 2 AERAS, liées aux risques aggravés de santé, qui généraient en moyenne un doublement des cotisations des assurés concernés.

Marie-Aude Thépaut

Directrice générale de CNP Assurances



« En qualité d'assureur responsable, conformément à notre raison d'être de protéger le plus grand nombre, je suis très fière de cette initiative portée par CNP Assurances et ses partenaires. Les personnes ayant surmonté un cancer du sein pourront réaliser leurs projets immobiliers et professionnels sans surprimes ni exclusions sans attendre 5 ans. Comme nous le faisons depuis des années, nous continuerons à faire évoluer notre gestion des risques afin qu'un maximum de personnes ayant été touchées par la maladie, puissent réaliser leurs projets de vie. C'est ainsi que nous pourrons ensemble continuer de repousser les limites de l'assurabilité ».

À propos de CNP Assurances

Présent dans 19 pays dans le monde, le groupe CNP Assurances est un acteur de référence de l'assurance avec plus de 7000 collaborateurs et un résultat net 1 550 M€ en 2023 (en IFRS 17). Filiale de La Banque Postale, CNP Assurances est membre du grand pôle financier public. En France, CNP Assurances est N° 1 de l'assurance emprunteur immobilier, N° 2 de l'assurance vie*, et a intégré, en 2023, les activités d'assurance de biens de La Banque Postale ce qui en fait un assureur complet de biens et de personnes.

Il est le 5e assureur en Europe, notamment en Italie. Au Brésil, 2e marché du Groupe après la France, il est 3e assureur en épargne/retraite et en assurance emprunteur. Avec son modèle multi partenarial, ses solutions sont distribuées dans le cadre de partenariats stratégiques de long terme, ou en modèle « ouvert ». Au total, plus de 36 millions de personnes dans le monde sont assurées par CNP Assurances en prévoyance/protection et 14 millions en épargne/retraite. Assureur et investisseur responsable (400 Md€ investis dans tous les secteurs de l'économie) CNP Assurances agit pour une société inclusive et durable, en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie.

*Données clés 2022 de France Assureurs.

Contacts

Florence de Montmarin 01 42 18 86 51
Tamara Bernard 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Suivez-nous sur :



Ce droit permet de ne pas déclarer à leur assureur certaines pathologies et de ne pas encourir de surprimes ou d'exclusion. Grâce aux travaux conduits dans le cadre de la Convention AERAS, les personnes qui ont été atteintes de certaines formes de cancer du sein peuvent déjà être assurées sans majoration ni limitation de garantie dans des délais plus courts que ceux du droit à l'oubli.